



**SYNDICAT DES AGENTS DE LA VILLE DE GRENOBLE**

**SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DES ECOLES (SNUDI)**

**LE 19 JUIN À L'ÉCOLE MATERNELLE DIDEROT DE GRENOBLE, SE SONT RÉUNIS DES PERSONNELS TERRITORIAUX ET ENSEIGNANTS AVEC LEURS SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE**

# Rien n'est joué

**LA LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE N'EST PAS ENCORE VOTÉE !!**

**Il est encore temps d'éviter une année scolaire qui s'annonce catastrophique**

Ce que cette réforme implique pour les personnels :

**Pour les ATSEM** : une redéfinition de leurs missions, la prévision de décaler leurs horaires pour mettre en place des activités éducatives à la fin d'une journée de presque 9 heures de présence avec les enfants.

**Pour les Agents d'Entretien (AE)** : l'augmentation de l'occupation des locaux scolaires entraîne une compression de leur temps consacré à l'entretien, donc une qualité du service qui sera forcément moindre.

**Pour les concierges** ayant la responsabilité d'organiser le service des AE, l'utilisation des locaux scolaires en permanence génère l'impossibilité d'organiser des emplois du temps fixes.

**Pour les enseignants** : Les "rythmes (donc les horaires) scolaires" et les activités seraient totalement dépendants des ressources et des "choix éducatifs" territoriaux. C'est la "territorialisation" de l'école publique contre l'égalité du droit à l'instruction sur tout le territoire de la République, quels que soient la commune, le quartier... Cette confusion entre périscolaire et scolaire est aggravée par la possibilité donnée aux municipalités d'utiliser les locaux scolaires pour les activités péri-éducatives - parfois payantes.

**L'intérêt des enfants, des élèves, ne peut pas être respecté si les personnels intervenant dans les écoles ne le sont pas non plus.**

**Il est encore temps pour les élus de Grenoble,  
pour la DASEN de l'Isère,  
de renoncer à mettre en place la "réforme" en septembre 2013 !**

**Pour venir présenter leur argumentation, nos syndicats ont décidé de demander audience :**

- aux élus de la municipalité le jour du Groupe de Travail du 28 juin
- lors du Comité Départemental de l'Éducation Nationale du 1<sup>er</sup> juillet à 17h30 qui devrait voter le nouveau règlement intérieur des écoles de l'Isère. Nous appelons les personnels à se mobiliser et à se rendre à la Préfecture à l'heure dite.

**Nous ne manquerons pas de vous rendre compte des résultats de cette initiative.**